



l' savoir :

FLASH
CCRF



2014
07/10/14

C.T. Ministériel du 6 octobre

Le Comité Technique Ministériel s'est réuni le 6 octobre 2014 sous la présidence de MM. SAPI N, MACRON et ECKERT.

Outre les propos purement comptables ou budgétaires dont vous trouverez la narration dans le compte-rendu fédéral **FO** à venir, la discussion a porté sur des sujets propres à la DGCCRF ou qui la touchent par répercussion.

Le niveau d'emplois affectés à la Direction par le Budget 2015 est resté dans le flou artistique propre au jargon « techno ». Selon les chiffrages, il faudrait dénombrer 37 emplois en moins par rapport à 2014 mais cela viendrait à être compensé par l'arrivée des stagiaires de cette même promotion 2014 qui n'avait pas pu être comptabilisée cette même année en grevant d'une cinquantaine de postes l'annonce ministérielle de stabilité des effectifs CCRF en 2014...



La prime d'intéressement collectif ne sera pas reconduite. Le ministère planche sur un « autre dispositif » qui sera présenté et débattu d'ici la fin décembre 2014. **FO** veillera au grain dans le même état d'esprit que celui qui présidera aux négociations sur le décret du 20 mai 2014 portant création d'un nouveau régime indemnitaire « **tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat** ».

La revue des missions ne doit pas être une remise en cause des missions (cela faisait l'objet d'une revendication claire de la délégation **FO** dans sa déclaration liminaire jointe en annexe). Aucune décision n'est d'ores et déjà prise et M. SAPI N a bien spécifié qu'il ne voulait pas d'un « dialogue tronqué » (aucune date butoir n'est fixée en la matière).

Le devenir de la DGCCRF devra faire l'objet d'un débat entre les services de Madame DELGA, l'administration de la DGCCRF et les organisations syndicales d'ici la fin de l'année. Deux rendez-vous ont déjà été fixés :

1. le 21 octobre
2. le 3 décembre

Selon M. MACRON, il est nécessaire de réfléchir sur le fonctionnement de la chaîne de commandement mise en place depuis la circulaire FILLON. Selon quelles modalités ? Telle est la question.

Pour le ministre, il n'est pas question de « jeter le bébé avec l'eau du bain », manière d'appuyer ses déclarations antérieures (cf.CCRFin **FO** sn°9) selon lesquelles le process de régionalisation demeure d'actualité. En d'autres termes il estime qu'il faut d'abord faire la part des choses entre « ce qui va et ce qui ne va pas » et il ne s'estime aujourd'hui « pas convaincu » que les relations avec la DIRECCTE fonctionnent mal.

Il a indiqué qu'à ses yeux, le rôle de la DGCCRF était, bien entendu, d'effectuer des contrôles sur le marché mais aussi d'accompagner les entreprises par la pédagogie et le dialogue... Perspective en droite ligne des propos de M. Manuel VALS, ce même lundi 6 octobre dans l'univers feutré de la City de Londres : « my government is pro-business » ! Effectivement, c'est tout dire...

Sur les laboratoires, M. MACRON a assuré la continuité des moyens alloués par le Budget 2015 (une nouvelle perspective sur les dépenses d'investissement doit être dégagée). **FO** a pris acte de cette déclaration, tout en regrettant que la question de la préservation des implantations de ces laboratoires n'ait pas été abordée par le ministre...

Dernière (petite) bonne nouvelle : la valeur du ticket restaurant alloué aux agents du ministère passera à 6 € (au lieu de 5 € aujourd'hui).

En fin de séance, **FO** a tout de même regretté qu'au bout de trois heures d'échanges, la parole ministérielle n'ait pas pris la peine d'aborder la question de la formation professionnelle initiale et continue.



Le 4 décembre 2014,
donnez nous l'impulsion nécessaire :
VOTEZ et FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE !